

N° 13256-2023/1-ACTS/DCJS

Date du : 26 janvier 2023

Rapport de présentation

OBJET : modification de la délibération n° 6-2016/APS du 1^{er} avril 2016

PJ : un projet de délibération

Face au nombre croissant de demandes par des particuliers de mises à disposition du Château Hagen, il est proposé de modifier la délibération n° 6-2016/APS du 1^{er} avril 2016 qui fixe les modalités de mise à disposition de cette structure à des tiers et donc de l'étendre à des particuliers en plus des entreprises, associations et collectivités publiques.

La mise à jour propose de modifier cette délibération sur les points suivants :

- il est spécifié que le Château Hagen peut être mis à disposition pour les cérémonies protocolaires et les cérémonies privées qui concernent les particuliers (article 2) ;
- la mise à disposition de l'intérieur du Château, de l'aile protocolaire et des combles est supprimée car les salles sont occupées toute l'année par des expositions (article 3) ;
- le délai de réservation passe de 1 mois à 2 mois afin de pouvoir anticiper au mieux les demandes (article 4) ;
- le demandeur doit soumettre les installations et dispositifs qu'il souhaite mettre en œuvre et non plus juste en informer la province Sud (article 4) ;
- l'ensemble de ces installations et dispositifs sont à la charge du demandeur (article 4) ;
- l'interdiction de vapoter au sein du domaine du Château Hagen est ajoutée à l'interdiction de fumer (article 5) ;
- l'affichage de publicités ou de panneaux sur les bâtiments, palissages ou végétaux est interdit (article 5) ;
- les bénéficiaires sont tenus d'assurer par société de sécurité et de gardiennage la sécurité et la surveillance des lieux et des personnes (article 7).

Le reste relève de modifications ou ajustements de forme mineurs.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.